

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019368-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-6-6

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR 21 TILLEULS REMARQUABLES A HIRTZBACH

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au projet du budget primitif 2018 - Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à la commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 21 tilleuls remarquables, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables,
- Précise que la subvention fera l'objet d'un versement unique. La dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C733 au chapitre 65, Fonction 738, nature 65734.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité